

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU VENDREDI 09 FEVRIER 2018**

N°2018- CC-2018-2S-DBR-07

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Vendredi 09 du mois de Février à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mme Paulette LAPIN - MM. Christian THENARD - José SEVERIEN – Patrice PIERRE-JUSTIN - Mme Maguy THOMAR - M. Cédric CORNET - Mmes Liliane MONTOUT - Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL - Valérie HUGUES - M. Duniere AGLAS – Mmes Mariette MANDRET - Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR - M. Jean DAIJARDIN - Mme Nathalie CHOURO ép. BRACAT – M. Raymond PARSHAD - Mme Christiane CLARA ép. DELANNAY – MM. Jean-Luc PERIAN - René NOEL.

EXCUSES : M. Jean-Claude PIOCHE – Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN (Procuration à Teddy MARY) – Marie-Flore DESIREE (Procuration à Liliane MONTOUT) - Félicienne GANTOIS (Procuration à Paulette LAPIN) - Ghislaine GISORS – M. Jean-Claude CHRISTOPHE (Procuration à Solaire COCO) - Mmes Nadia CELINI (Procuration à Jean-Pierre DUPONT) - Roberte MERI - Sylvia LAPTES - M. Lucien GALVANI – Mme Michelle MAXO – M. Eric LATCHOUMANIN – Mme Diana PERRAN – M. Jean FAHRASMANE – Mme Cynthia DINANE.

Monsieur Francs BAPTISTE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

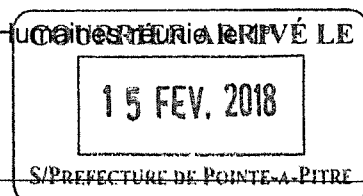
Vu le Code Général Des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-1, L.2312-1 et L. 5211-36 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.14 des communes et des établissements publics administratifs ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicables aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération CC-2017-9S-DBR-49 du 14 décembre 2017 relative au rapport d'orientation budgétaire 2018 ;

Considérant l'avis favorable de la commission Finances-Ressources Humaines du 15 février 2018 ;



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Où l'exposé du Président,
Après discussions,**

DECIDE

Article 1: De voter par chapitre puis dans sa globalité, le projet de budget primitif 2018 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles.....	22 986 914 €
Dépenses d'ordre (dont prélèvement de 1 563 000,00€)	2 123 193 €
Total dépenses de fonctionnement.....	25 110 107 €
Total recettes de fonctionnement.....	25 110 107 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Total dépenses d'investissement	2 323 193 €
Recette réelles	200 000 €
Recettes d'ordre (dont virement de 1 563 000,00€)	2 123 193 €
Total recettes d'investissement	2 323 193 €

Article 2: D'arrêter le budget global 2018 conformément au tableau suivant :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	25 110 107 €	25 110 107 €
Investissement	2 323 193 €	2 323 193 €
Total	27 433 300 €	27 433 300 €

Le projet de budget primitif 2018 est voté en équilibre, le total des dépenses étant égal au total des recettes.

Article 3 : D'approuver les modifications des opérations inscrites au budget sur la base des autorisations de programme et de crédits de paiement ;

Article 4: D'autoriser le Président à solliciter auprès des partenaires les subventions afférentes à ces projets.

Article 5 : D'autoriser le Président à effectuer les démarches et à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

**Acte rendu exécutoire après envoi
en Préfecture le,**

15 FEV. 2018

Fait et délibéré à Gosier, le 09 Février 2018

Pour extrait certifié conforme

Et publication ou notification le,

15 FEV. 2018

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT**

Jean-Pierre DUPONT

